



INFOS.....

Bulletin d'Informations Municipales

n° 17 juillet 2016



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Fidèle à ses engagements, le conseil municipal vous apporte les informations concernant notre commune.

Au cours de ces derniers mois, nous avons déploré le décès de Sarah Lafon, mère de Martine Pradines, conseillère municipale, et de Jean-François Lafon, ainsi que celui de Raymonde Lohezic. Ce sont deux figures de la commune dont nous garderons un très bon souvenir.

Nous constatons beaucoup de changements au niveau européen, national, plus près de chez nous au niveau des régions, des intercommunalités, mais aussi des communes. Les regroupements sont dans l'air du temps, que ce soit les écoles sur un site ou bien les communes nouvelles. Pour les communes nouvelles, il n'y a pas pour l'instant d'obligation ; cela reste volontaire, mais encouragé; les communes nouvelles qui se constituent bénéficient de dotations supplémentaires ...

Actuellement, des réunions de réflexion, de travail sont mises en place, entre les communes de la vallée et Saint Chels. Tout cela dans le but de construire un projet, une charte pour que chaque commune garde son identité, sa spécificité. La commune doit rester la proximité physique et morale; nous voyons bien que en cas de problème, ce sont les élus qui sont présents sur le terrain; quitte à collaborer avec d'autres communes pour se renforcer.

Deux exemples sont la preuve qu'une commune seule a peu de moyens et que le rapprochement avec d'autres communes à déjà permis beaucoup.

** Le RPI des écoles de la vallée fonctionne depuis 1985 grâce au regroupement de cinq communes.*

** La communauté de communes nous permet, par exemple au niveau de la voirie, de bloquer deux ans d'investissement (que nous transférons obligatoirement) afin de faire l'opération voirie qui se termine sur la route du château au mas de Cambou et la route du mas de Castel au mas de Thomas, sans emprunt supplémentaire. Sans cela nous n'avons pas actuellement la possibilité budgétaire pour investir.*

C'est une autre manière de travailler tout en gardant l'autonomie en ce qui concerne le choix des projets. En tous cas il y a nécessité à se projeter dans le changement des communes nouvelles afin de ne pas le subir, mais le construire de façon positive.

Tel. Fax Mairie : 05 65 40 64 64
Email : mairiesaintsulpice46@orange.fr
Secrétariat ouvert le lundi (9h à 12h et 14h30 à 17h) et le jeudi (9h à 12h)



Suite au dépôt du dossier pour le label village étoilé, nous avons obtenu trois étoiles, ce qui est une très bonne reconnaissance. Rendez vous le 27 Août au musée de Cuzal pour la remise du diplôme ainsi que pour la signature de la charte avec le parc régional.

Nos petits de la maternelle ont pu participer dans le cadre du projet autour de la nuit avec le parc, à un regroupement des écoles participantes à Cuzal, ainsi qu'à une soirée d'observation des étoiles, soirée organisée par la Maîtresse et les Parents, autour d'un pique nique partagé. Moment très chaleureux!

Merci beaucoup à Jean louis Lafon qui dans le cadre de l'association loisirs et découvertes a permis de passer de très bons moments dans la découverte du patrimoine, des richesses méconnues de beaucoup d'entre nous sur le village. Beaucoup d'animations nous attendent cet été ; retrouvons nous y nombreux.

Nous vivons dans une période déstabilisante, de violence, ou bien souvent la démocratie est mise à mal. Je souhaite à tous un très bon été ensoleillé, beaucoup de bons moments dont tout le monde a besoin.

Amitiés

Monique Delfour



Voirie

Les travaux de voirie programmés cette année ont été réalisés courant Juin par l'entreprise ETPLV.

Cela concerne la route du château au mas de Cambou pour 1km 250, et la route du mas de Castel vers le mas de Thomas pour une distance de 1km10.

Le 11 avril a eu lieu la journée bouchage de trous: 7 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisés par une équipe d'élus et bénévoles.

Le balayage avant l'étalement d'enrobé ainsi, que le roulage le lendemain ont été effectués par les agents de la communauté de communes. Des saignées ont été faites pour permettre l'écoulement de l'eau.

Camping

Actuellement, une demande de réaménagement du camping avec le pré de Bruno Lasfargues est en cours auprès de la DDT et de la DREAL. Cette pièce manquait au dossier, malgré la validation des commissions de sécurité, depuis 1986.

Journée Communale

Le samedi 30 avril, malgré une météo bien maussade, c'est plus d'une trentaine d'habitants de la commune qui sont venus donner un coup de propre au village. Rendez-vous était donné devant l'église dès 8h30.

Au programme de la journée :

- Opération débroussaillage: du bourg, des travers en dessus et en dessous de l'école, de la Rampe, de l'aire de baignade, de l'aire de jeu du communal, du Coustalou, du travers derrière l'église et de la place de la croix au Mas de Castel.
- Opération nettoyage et entretien: du cimetière, du massif de la place de l'église, de la cour et du jardin de l'école, du mur en dessous du cimetière, élagage le long de la route vers le Mas de Cambou et réalisation de saignées sur le chemin du moulin pour faciliter l'évacuation de l'eau.
- ponçage et peinture des portes de la Mairie et de l'Eglise.

Après une matinée bien remplie, nous nous sommes retrouvés avec plaisir à la Serre pour un repas partagé.

Un grand merci à tous d'avoir donné de leur temps et de leur énergie et rendez vous l'année prochaine.



Travaux

→ Cimetière

La 2^o tranche de travaux va débuter à l'automne ; elle sera réalisée par l'entreprise de Mr De Matos Goncalves Antonio de Brengues. Des marches vont permettre d'accéder plus facilement aux tombes de la partie gauche du vieux cimetière. La pose de béton lavé entre les marches aura pour avantage de limiter l'entretien.

Ecole

Nos écoles du RPI bénéficient d'activités dans le cadre du temps périscolaire trois jours par semaine de 15h30 à 16h30.

La garderie et la pause méridienne rentrent aussi dans le périscolaire.

Les activités sont assurées par des intervenants extérieurs, l'objectif étant la découverte de nouvelles activités, mais aussi par les employés communaux.

La rémunération est assurée par les communes, par l'intermédiaire du SIVU (Syndicat à Vocation Unique).

Ce temps périscolaire est formalisé dans le PEDT (projet éducatif de territoire), construit en partenariat entre les élus, les enseignants, la Direction de la jeunesse et des sports, l'Education nationale, des intervenants et des représentants des parents d'élèves.

Des évaluations ont lieu tous les trimestres en présence d'un représentant de chaque instance.

Actuellement, nos écoles ont une légère baisse d'effectif. Souhaitons que des jeunes couples s'installent au village.

Piscine

La piscine sera ouverte du 2 au 6 juillet de 15h à 19h15 (fermeture du bassin à 19h30); le lundi - mardi et vendredi de 16h à 19h15; l'entrée sera gratuite le samedi 2 et le mercredi 6 juillet.

Du 07 juillet au 31 août, la piscine sera ouverte du lundi au samedi de 13h30 à 19h15 (fermeture du bassin à 19h30) et le dimanche de 14h30 à 19h15 (fermeture du bassin à 19h30).

Les tarifs sont les suivants:

- adultes (+ de 16 ans): 2€50 l'unité / carnet de 10 entrées: 23€.
- Enfants (6 à 16 ans): 1€50 l'unité / carnet de 10 entrées: 13€.
- Gratuit pour les enfants de - de 6 ans, obligatoirement accompagnés d'un adulte.

La maternelle va bénéficier les 1er 4 et 5 juillet de la piscine avec un encadrement prévu. Espérons qu'il fera beau !

L'activité aquagym aura lieu plusieurs fois par semaine. Il y a de plus en plus d'adeptes venant des villages voisins.

Des cours de natation ont lieu en dehors des heures d'ouverture.

Il y a pour cela nécessité de s'adresser au maître nageur.

L'an passé, malgré les grosses chaleurs, il y a eu une baisse au niveau du nombre des entrées.

Nous avons la chance de pouvoir bénéficier de ce service public, profitons en !

Accessibilité des Bâtiments Communaux

Une dérogation a été obtenue pour la mairie, compte tenu de l'impossibilité de réaliser des travaux en vue d'une accessibilité pour les personnes présentant un handicap moteur. L'accueil pourra être alors réalisé dans la salle polyvalente. A la mairie il est projeté d'effectuer quelques travaux, tels que la pose d'autocollants fluo sur les contre marches de l'escalier, de tapis antidérapants en bas et en haut de l'escalier, ainsi que la réalisation d'un meilleur éclairage de l'escalier ; une sonnette sera également installée.

L'église ne nécessite pas de travaux particuliers, si ce n'est la pose d'un seuil amovible venant compenser les quelques centimètres de dénivelé.

Budget Communal

Vote du compte administratif 2015 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		23 179,77		19 061,34 €
Opérations de l'exercice	119 484,92 €	131 212,49	24 976,70 €	5 706,82 €
TOTAUX	119 484,92 €	154 392,26	24 976,70 €	24 768,16 €
Résultats de clôture 2015		34 907,34	- 208,54 €	
Restes à réaliser			7 652,00 €	8 000,00 €

Budget Primitif 2016 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général: **33 095,34 €**
 Charges de personnel : **52 415,00 €**
 Participations : **13 680,00 €**
 Autres charges : **27 730 €**
 Charges financières : **3 220,00 €**
 Virement à la section d'investissement : **27 630,00 €**

TOTAL : 157 770,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté : **34 859,34 €**
 Remboursements de salaires : **20 000 €**
 Produits des services : **7 200,00 €**
 Impôts et taxes : **35 000,00**
 Dotations : **44 711,00 €**
 Autres produits : **13 000,00 €**

TOTAL : 157 770,34 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit reporté : **0 €**
 Travaux cimetièrre : **10 000 €**
 Elaboration carte communale : **8 200 €**
 Mise en accessibilité des bâtiments : **500 €**
 Panneaux de voirie : **500,00 €**
 Remboursement d'emprunts : **9 770 €**

TOTAL: 38 830 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA : **2 200 €**
 Subventions : **9 000 €**
 virement de la section de fonctionnement :
27 630,00 €

TOTAL : 38 830 €

Saint-Sulpice « village étoilé »

Notre commune a été labellisée, avec un score de 3 étoiles, lors du concours 2015 « villes et villages étoilés » organisé par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne). Cette labellisation a été obtenue grâce à la qualité de notre éclairage public et à la mise en place d'une plage horaire d'extinction nocturne. Nos efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économies d'énergies et de réduction de la pollution lumineuse nous ont permis d'obtenir ce label pour une durée de 4 ans ; au terme de cette période, nous devons concourir à nouveau pour le conserver et pourquoi pas l'améliorer.

3 panneaux « village étoilé » vont être posés (l'un sur la D13 et les deux autres sur la D41).

Un grand merci à Michel Marchand qui s'est beaucoup investi dans la réalisation de ce dossier.

Saint-Sulpice

« commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue »

Dans le cadre du Contrat de Restauration Biodiversité 2015-2016 signé avec la région Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, le PNR proposait de devenir l'une des 3 communes pilotes de son territoire pour la préservation de la trame verte et bleue. La commune de Saint-Sulpice a candidaté et a été sélectionnée par les élus lors d'une réunion de la commission environnement du Parc. Les deux autres communes retenues sont Corn et Vers.

La 2^o étape était d'obtenir des financements pour réaliser des inventaires naturalistes complémentaires à l'étude apportée par le Parc. Un dossier de candidature a donc été déposé auprès du Fonds de Dotation pour la Biodiversité. Notre dossier n'a pas été retenu, mais nous allons poursuivre l'aventure en partenariat avec les techniciens du Parc, en sachant que cela ne coûtera rien à la commune en termes de budget ; une première réunion aura lieu à la mi-août, où seront conviés, non seulement les élus, mais aussi les habitants de Saint-Sulpice intéressés par le projet.

Taux d'imposition 2015

- Taxe d'habitation : + 1%
- Taxe foncière (bâti) : + 1%
- Taxe foncière (non bâti) : + 1%

Rappelons que les taux d'impositions sont en moyenne inférieurs à ceux des communes voisines en ce qui concerne la taxe d'habitation et le foncier bâti, et supérieurs en ce qui concerne le foncier non bâti.

Ici à Saint-Sulpice,

→ **bien trier pour respecter notre environnement, nos lieux de vie.**

« Le TRI », gestion de nos déchets, pour s'acquitter de cette mission pour ne pas devenir « Pays Poubelle », des professionnelles et des bénévoles œuvrent pour nous donner tous les moyens pour réussir ce challenge.

Par exemple, Les interventions du SYDED sur notre commune ces six derniers mois avec l'animatrice Mme Pia Eon pour les opérations :

- * « Pas d'école sans composteur » avec un travail de l'enseignante et des enfants.
- * « 1 jardin / 1 composteur » le vendredi 16 juin: distribution de 8 composteurs individuels avec une information nécessaire à leur bon fonctionnement.

Notre défi sur la commune: proposer des lieux de collecte pratique, propre, avec des panneaux d'information remis à jour régulièrement.

→ **Pratique** : un second « Récup' Verre » est à disposition sur la commune au Mas de Castel. Les points de collecte sont placés au cœur du village, près de l'église et des maisons, sur des petites places et en bordure des routes, visibles et en pleine nature; gardons charme et propreté à ces lieux.

→ **Propre** : respect des consignes de TRI du SYDED, ne RIEN déposer en dehors des containers, (tonte de pelouse, feuilles, branchages, verre brisé, petit encombrant...) Nous ne disposons pas d'employé communal; ce qui est mal géré est nettoyé par des riverains volontaires, bénévoles et des personnes respectueuses de l'environnement et ce n'est pas drôle de ramasser ...

→ **Informations** : Le TRI coute très cher : enfouissement à Montech (le contenu des poubelles marron) 130 € la tonne. Pour toutes les réponses à vos questions ainsi que pour la distribution des sacs poubelles, adressez-vous à Martine Pradines, référente SYDED pour la commune (05 65 40 04 05).

La Parole aux Associations

→ **Association des Parents d'Elèves** : Cette année l'APE a réalisé plusieurs opérations pour récolter des fonds: vente de calendrier, tombola, quine au mois d'avril et le repas lors de la fête des écoles le 26 juin.

N'oublions pas que toutes ses opérations ont pour but de financer des activités pour les enfants. Cette année nous avons pu leur offrir une après midi cours métrage à Noël, nous avons aussi pu financer la compagnie "SAMBATIFOL" pour animer le carnaval et cela nous a permis aussi de cofinancer la sortie de fin d'année (commune aux trois écoles). Les enfants se sont rendus le 30 juin à Martel pour une ballade touristique en train à vapeur suivi d'un pique-nique au bord de la Dordogne.

Un grand merci à tous les parents qui s'investissent dans l'association pour le plus grand bonheur des enfants. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

—> **Association de Chasse** : La saison 2015/2016 pour les 20 adhérents a été très différente en fonction des espèces chassées.

Ayant subi une maladie l'été dernier, le lapin fut quasiment inexistant; avec un hiver relativement doux, nous avons eu un passage d'oiseaux migrateurs (bécasse, palombe) très irrégulier.

Le plan de chasse de douze chevreuils et d'un cerf a été réalisé.

Suite à la dissolution de l'association intercommunale chasse gros gibier de Marcihac/St Chels/St Sulpice, une entente avec la chasse privée du Rat a permis de prélever plus de quarante sangliers sur le territoire de la commune, alors que les années précédentes, il se prélevait en moyenne 6 / 7 sangliers.

La régulation et la gestion du gibier pouvant causer des dégâts sur les cultures est de la responsabilité des associations de chasse.

Pour clôturer la saison, une cinquantaine d'habitants du village ont répondu à l'invitation des chasseurs afin de déguster un délicieux civet de cerf. Ce fut un moment très convivial et bravo aux cuisiniers!

Le 9 avril, la traditionnelle soirée fritons, dont la réputation n'est plus à faire, a réuni environ 170 personnes. Le succès de cette soirée nous permet de continuer d'investir dans différents matériels nécessaires à l'amélioration de l'aménagement de la serre (environ 1500 €).

—> **Loisirs & Découvertes à Saint-Sulpice** : L'association a vu le jour le 30 mars 2016 lors de son assemblée générale constitutive. Elle remplace le Comité permanent des Fêtes de Saint-Sulpice et l'association Venetz Veire Saint-Soplesi, avec l'ambition de fédérer les forces vives du village autour d'un projet commun.

Cette association a pour objet :

- de favoriser le lien entre tous, anciennes et nouvelles générations, résidents permanents et résidents saisonniers.
- d'organiser des manifestations festives, culturelles, artistiques, sportives, ou tout autre manifestation publique dans le but de promouvoir l'intérêt général de la commune de Saint-Sulpice et de ses habitants.
- de reconnaître, de mettre en valeur, et de faire connaître le patrimoine de la commune de Saint-Sulpice.

Nos remerciements à tous nos adhérents, et nous espérons vous retrouver nombreux aux diverses animations proposées au cours de cet été.

Bon été 2016 à toutes et à tous

Comité de rédaction : Monique Delfour - Ségolène Francoual - Claude Pégourié - Colette Viard. Mise en page : Colette Viard. Responsable de la publication : Monique Delfour